



125 années de lutte démocratique pour la paix

www.ipu.org



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.



THE FUTURE

BEGINS...

...WITH THE

DECISIONS

WE MAKE

IN THE

PRESENT.

L'Union interparlementaire hier, aujourd'hui et demain

Un espace de dialogue pour tous les parlements nationaux

L'Union interparlementaire (UIP) est une institution unique, dont l'histoire est marquée par la recherche de la paix par le dialogue.

Dès le départ, l'UIP a été conçue comme un forum ouvert, un lieu de rencontre et d'échange de vues entre parlementaires de différents pays et de différents partis politiques. La diversité politique qui en résulte est un caractère distinctif de l'Organisation.

Dégagés des contraintes protocolaires des ministères, ses Membres y ont la possibilité de discuter librement entre collègues pour chercher à résoudre les différends bilatéraux. L'UIP a souvent montré que le dialogue était possible, y compris entre deux pays en conflit. Reconnue pour son impartialité, elle prouve qu'il est possible de concevoir une vision commune de l'avenir qui puisse être soutenue par des parlementaires de toutes tendances.

Créée à l'initiative de parlementaires européens, l'UIP s'est progressivement développée pour atteindre la stature d'une véritable organisation internationale, dans laquelle les parlements de tous les continents sont représentés sur un pied d'égalité. Forte de 164 Membres en 2014, l'UIP continue à se développer en même temps que s'accroît le désir de démocratie dans le monde.

De même, les valeurs de l'UIP ont mûri. En 1889 son objectif était de maintenir la paix par le dialogue. Sa mission s'est étendue tandis qu'il devenait évident qu'une démocratie fondée sur des principes d'égalité hommes-femmes et de respect des droits de l'homme constitue la meilleure garantie de paix et de bien-être.

L'UIP est à l'heure actuelle l'organisation qui reflète le plus fidèlement l'opinion publique mondiale. Depuis sa création, elle tire en effet sa légitimité de la participation de représentants élus par le peuple et de l'éventail mondial de ses Membres.

L'UIP prouve qu'il est possible de concevoir une vision commune de l'avenir qui puisse être soutenue par des parlementaires de toutes tendances. © Reuters / N. Doce, 2012

Invention de la coopération multilatérale

Un acteur majeur du développement du droit international

Avant l'Organisation des Nations Unies (ONU), avant la Société des Nations, il y avait déjà l'Union interparlementaire. A la fin du XIX^{ème} siècle, constatant la montée des tensions entre Etats, des parlementaires visionnaires se sont réunis pour chercher des réponses aux questions de sécurité internationale.

En créant l'UIP, les parlementaires ont abordé le domaine de la diplomatie avec un concept révolutionnaire, celui du multilatéralisme. Ensemble, ces parlementaires ont démontré que la guerre et la dynamique de pouvoir n'étaient pas une règle obligatoire des relations internationales. C'est ainsi qu'a vu le jour la première organisation dont la mission était expressément de rechercher des solutions négociées aux problèmes politiques.

L'UIP s'est rapidement affirmée sur le terrain de la politique internationale. Ses Membres participèrent à l'organisation, en 1899 et 1907, des conférences internationales de la paix de La Haye et jetèrent les bases du droit international que nous connaissons aujourd'hui. La Cour permanente d'arbi-

trage fut créée en 1899 sur la base de principes qui constituent encore aujourd'hui la raison d'être de nombreuses institutions judiciaires internationales telles que la Cour internationale de Justice, la Cour pénale internationale et le Tribunal international du droit de la mer.

Même si elle a marqué un échec des idées défendues par l'UIP, la Première Guerre mondiale a néanmoins apporté une preuve spectaculaire de la nécessité de créer une organisation internationale de maintien de la paix. Les débats au sein de l'UIP ont eu une influence directe sur la création de la Société des Nations en 1919.

Dès le départ, l'UIP a constitué un laboratoire d'idées pour les nouvelles formes de gouvernance mondiale. Aujourd'hui, son travail établit un lien entre les parlements nationaux et l'Organisation des Nations Unies et promeut la démocratisation des relations internationales.

Genève, 1920: le Président suisse Giuseppe Motta à la tribune de la première assemblée de la Société des Nations, organisation que l'UIP a grandement contribué à créer.

© Office des Nations Unies, Genève





Facilitation du dialogue politique

La parole comme solution et source d'espoir

A la fin du XIX^{ème} siècle, la France et le Royaume-Uni n'étaient pas exactement des alliés. La forte participation de parlementaires britanniques et français à la création de l'UIP et les relations de confiance qui se sont instaurées dans ce cadre ont joué un rôle crucial dans l'établissement de l'Entente cordiale de 1904.

Après la Première Guerre mondiale, l'UIP a été la première organisation internationale à réunir les anciens ennemis, contribuant ainsi à la réconciliation franco-allemande.

Au cours des années 70 et 80, l'UIP a joué un rôle essentiel dans le processus de détente en Europe. En 1975, nombre des conclusions de la Conférence parlementaire sur la sécurité et la coopération en Europe (en particulier la reconnaissance des droits des femmes et des minorités nationales et

la condamnation de toutes les formes de terrorisme) allaient bien au-delà des accords entre diplomates.

Les activités de l'UIP ont aussi eu un impact sur des conflits internes. En 2008, par exemple, au moment des troubles qui ont suivi les élections au Kenya, l'UIP a réuni des parlementaires des principaux partis politiques et leur a fourni un espace de discussion pour qu'ils puissent tisser des liens par le dialogue et résoudre les différends sans recours à la violence. Des dialogues politiques de ce type sont aujourd'hui menés aux Maldives, au Burundi, en Sierra Leone et dans beaucoup d'autres pays.

Seul le dialogue politique est en mesure de produire des décisions acceptables par tous et de créer les conditions d'une paix durable. Depuis sa création, l'UIP montre que le dialogue est la meilleure arme de maintien de la paix.

Margaret Thatcher, Premier ministre britannique, a remercié le Groupe britannique de l'UIP pour l'organisation de la visite au Royaume-Uni du futur Président soviétique Mikhaïl Gorbatchev, visite qui donna lieu à des échanges « constructifs ». © Reuters / STR New, 1984

Promotion des institutions démocratiques

Progrès humain et démocratie sont interdépendants

Après la Première Guerre mondiale, le nombre des parlements élus a augmenté. De plus en plus, l'UIP a reflété l'état de la démocratie dans le monde.

Sa diversité croissante a été tout à la fois une source de débat intense et de controverse. En 1924, avec la montée du fascisme, le débat s'est concentré sur la crise du système parlementaire. L'UIP est devenue le premier organe international à débattre du problème et à y chercher des solutions. Toutefois, en raison de la divergence croissante des vues exprimées, les Membres de l'UIP n'ont pas réussi à adopter une position commune sur le système politique le mieux adapté à la paix et au progrès.

Plus tard, la guerre froide allait entraîner plusieurs décennies de véritable paralysie du débat sur les systèmes politiques. Dans ces conditions, l'UIP a orienté ses efforts vers les méthodes de travail parlementaires, mettant sur pied le Centre international de documentation parlementaire en 1966. L'UIP est ainsi devenue un centre d'excellence des connaissances sur l'institution parlementaire.

Depuis les années 70, plus de 70 parlements ont bénéficié de cette expertise par le biais des programmes de coopération technique de l'UIP. Les Parlements membres ont eu la possibilité de partager les savoir-faire de leurs parlementaires et de leurs personnels avec ceux des autres parlements, contribuant ainsi à l'édification d'institutions parlementaires modernes.

La priorité est donnée aux parlements des pays en situation de transition ou en sortie de conflit, comme le Myanmar ou l'Égypte. Tout parlement cherchant à améliorer son mode de fonctionnement a toutefois la possibilité de bénéficier de l'aide de l'UIP, notamment en matière d'égalité des sexes et de droits de l'homme ; c'est le cas de pays aussi différents que le Bangladesh, Oman et le Pérou.

Au fil des années, la promotion de la démocratie et des parlements est devenue une part centrale de la mission de l'UIP.

Pour que les parlements soient démocratiques, il faut que toutes les composantes de la société soient représentées et aient voix au chapitre. © Reuters / C. Wattie, 2008





EL VOTO ES LIBRE Y SECRETO

PRESIDENTE



IFE
INSTITUTO FEDERAL ELECTORAL

DIPUTADOS FEDERALES



IFE
INSTITUTO FEDERAL ELECTORAL

SENADORES



IFE
INSTITUTO FEDERAL ELECTORAL



Elaboration de normes pour parlements démocratiques

Les parlements, moteurs de la démocratie

Un parlement a deux fonctions essentielles : légiférer et demander au gouvernement de rendre des comptes. Il a fallu de nombreuses années avant que l'UIP n'élabore des normes et des directives plus précises.

A l'issue de la guerre froide, l'expérience acquise dans les années 70 et 80 avec le travail de renforcement des capacités parlementaires a fourni la base de l'élaboration de normes et de directives détaillées. A cette époque, des pays nouvellement constitués mettaient en place leurs institutions, s'efforçant d'appliquer les bonnes pratiques déjà mises en œuvre par d'autres.

C'est en 1994 que l'UIP a entrepris la tâche de définir ces normes et directives, avec sa Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières. Trois ans plus tard, la Déclaration universelle sur la démocratie faisait de l'UIP la première entité internationale à proposer une définition

de la démocratie en tant qu'idéal et but d'une société, mais aussi en tant que système de gouvernement. La Déclaration souligne que la démocratie repose sur le droit de chacun de prendre part à la gestion des affaires publiques et vise à protéger la dignité et les droits fondamentaux de la personne.

En 2006, l'UIP publiait l'ouvrage « *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle : guide des bonnes pratiques* ». Sur la base de l'expérience des Parlements membres, ce guide définit les critères d'un parlement démocratique qui doit être représentatif, transparent, accessible, responsable et efficace. Cette analyse a marqué une nouvelle étape dans l'évaluation des progrès accomplis et du chemin à parcourir pour renforcer la démocratie par le biais des parlements. L'UIP a aussi créé un outil d'auto-évaluation des performances parlementaires, défini le concept de parlements sensibles au genre et formulé des indicateurs permettant de mesurer le travail des parlements.

Promotion de l'égalité entre les sexes

Participation à la vie politique et organisationnelle

Sur le plan de l'égalité entre les sexes, l'UIP a réalisé une évolution remarquable. Si dans un premier temps l'Organisation s'est contentée de refléter la lente progression de la participation des femmes à la vie politique dans le monde, elle a ensuite mené l'action dans ce domaine. L'histoire du soutien de l'UIP à la parité hommes-femmes passe par l'innovation, le courage et une détermination indéfectible.

La Conférence de l'UIP réunie en 1921 à Stockholm fut la première à accueillir des femmes déléguées qui ne représentaient alors qu'un pour cent des participants. Aujourd'hui, 30 pour cent des délégués à l'Assemblée de l'UIP sont des femmes.

Dès les années 20, les femmes ont défendu l'idée que, quel que soit le sujet débattu – depuis le désarmement jusqu'au trafic de drogue – il était nécessaire que toutes les voix soient entendues lors des conférences de l'UIP.

Dans les années 60, les femmes parlementaires ont condamné la discrimination et lutté pour que les femmes aient les mêmes droits que les hommes. En 1975, l'UIP a adopté une résolution sur la question. Par la suite, le Programme du partenariat entre hommes et femmes a été créé pour soutenir les femmes au niveau national.

Depuis les années 70, les données recueillies par l'UIP sur la présence des femmes au Parlement constituent une source d'information incomparable, dont les responsables politiques et les défenseurs de la cause de l'égalité des sexes font usage pour promouvoir un changement véritable.

L'institutionnalisation de la Réunion des femmes parlementaires en 1985 a marqué une nouvelle étape. En 2004, l'UIP a été la première organisation internationale à modifier ses statuts pour garantir la représentation des femmes dans tous les organes décisionnels et dans toutes les délégations nationales, sous peine de sanction. L'adoption en 2013 d'un Plan d'action pour des parlements sensibles au genre a fixé le cap des efforts de l'UIP et des parlements pour les années à venir.

Au sein de l'UIP, il va désormais de soi que toutes les questions politiques concernent les personnes des deux sexes. Leur règlement démocratique nécessite un esprit d'égalité et de coopération. Egalité des sexes et démocratie vont de pair.

[Les parlementaires tunisiens se réjouissent de l'adoption d'une nouvelle Constitution, trois ans après le soulèvement qui a déclenché le Printemps arabe. © Reuters / Z. Souissi, 2014](#)





Défense des droits de l'homme

Protéger les gardiens de la démocratie

La liberté d'expression est au cœur de la démocratie; elle est fondamentale pour le Parlement. Pour que les parlementaires soient en mesure de défendre les droits des citoyens, leurs propres droits doivent être garantis.

Pourtant, dans de nombreux pays, les parlementaires de l'opposition sont considérés comme une menace et certains paient très cher l'exercice de leur liberté de parole. Plus souvent qu'on ne le croit, des parlementaires sont victimes d'assassinats, d'attaques et de menaces de mort. De même les cas d'arrestation et de détention arbitraire ne sont pas rares; ils font souvent suite à des poursuites engagées pour des motifs politiques qui ne peuvent déboucher sur un procès équitable. C'est la raison pour laquelle l'UIP a créé un Comité des droits de l'homme des parlementaires en 1976.

Ce comité est unique, en ce qu'il ne s'occupe que de parlementaires. Il adhère au principe de la solidarité parlementaire selon lequel ce qui arrive à l'un aujourd'hui peut arriver à un

autre demain. C'est la raison pour laquelle il est demandé aux parlementaires de tous les pays du monde de venir en aide à leurs homologues dans le besoin.

Aucun cas n'est classé sans solution satisfaisante et cette obstination paie. Dix ans après l'assassinat du parlementaire hondurien Miguel Angel Pavón Salazar, le Comité a contribué à l'identification du coupable, à son arrestation, à son procès et à sa condamnation.

Et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Les parlementaires que le Comité a protégés ou pour lesquels il a obtenu réparation se comptent par milliers. Certains ont été remis en liberté, pour d'autres, les chefs d'accusation ont été abandonnés, des dommages-intérêts ont été obtenus, des enquêtes ont été menées ou des actions judiciaires engagées pour empêcher que les crimes ne restent impunis.

Lorsqu'il a été mis sur pied, le Comité s'occupait d'une douzaine de cas seulement. Les affaires sur lesquelles il travaille aujourd'hui concernent près de 300 parlementaires. Ce chiffre montre combien les violations des droits des parlementaires sont nombreuses et souligne la nécessité de les protéger.

Cap sur le développement

Impulser un changement démocratique

Si les débats sur les questions économiques et sociales ont évolué au rythme du changement des conditions dans le monde, un certain nombre d'axes sont restés constants à l'UIP : la recherche de moyens concrets pour accroître la coopération internationale, le développement du droit international et l'introduction d'une dimension démocratique dans la prise de décision.

L'UIP a, au départ, concentré son attention sur la réduction des barrières commerciales. Les propositions qu'elle a formulées dans les années 20 en vue de l'établissement d'une union douanière européenne et d'accords économiques régionaux préfiguraient un certain nombre des institutions mises en place après la Seconde Guerre mondiale.

Au fur et à mesure de l'accroissement du nombre des Membres de l'UIP, l'horizon des débats qui s'y tenaient s'est élargi. Dans les années 30, l'UIP a adopté des résolutions sur le besoin de « solidarité économique mondiale » et s'est intéressée à la question des droits des travailleurs et à la protection sociale. S'appuyant sur son travail antérieur dans le domaine de l'arbitrage international et de la codification du droit international, l'UIP a prôné le recours aux tribunaux internationaux d'arbitrage commercial pour la recherche de moyens pacifiques de règlement des différends commerciaux.

Ces préoccupations ont trouvé un écho à une époque plus récente. Une initiative visant à donner une dimension parlementaire à l'Organisation mondiale du commerce, menée en coopération avec le Parlement européen, a débouché sur la mise en place en 2002 d'un contrôle démocratique des règles du commerce mondial.

Au fil du temps, il s'est avéré indispensable de donner une dimension parlementaire aux affaires internationales. Les échanges sont à double sens : le point de vue parlementaire s'exprime dans les négociations internationales et les parlements sont impliqués dans la mise en œuvre des engagements internationaux des Etats par le biais de la législation et du contrôle parlementaire.

L'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2000 a, par exemple, été facilitée par l'appui politique des Présidents de parlement. Depuis cette date, l'UIP œuvre activement avec les parlements à l'établissement de politiques nationales pour la réalisation de ces objectifs.

Le développement durable est un problème mondial pressant, au règlement duquel les parlementaires prennent une part croissante. © Reuters / A. Biraj, 2008





Recherche de la paix

Une préoccupation constante, depuis la création de l'UIP jusqu'à aujourd'hui

Les fondateurs de l'UIP, Frédéric Passy et William Randal Cremer, étaient des militants du mouvement pour la paix internationale. Ils se distinguaient par leur passion de l'arbitrage, leur approche pragmatique des relations internationales et leur position de parlementaires élus. Leurs efforts leur ont valu à tous deux de recevoir le prix Nobel de la paix. Six autres dirigeants de l'UIP allaient par la suite être distingués par ce même prix.

La promotion de la paix a pris encore plus d'importance après les horreurs de la Première Guerre mondiale. Dans les années 30, une étude commandée par l'UIP prévenait qu'une nouvelle guerre serait encore plus meurtrière et plus destructrice que les précédentes, et concernerait les sociétés dans leur totalité. Ces avertissements n'ont pas été écoutés par les régimes autoritaires de l'époque. Tandis que les systèmes parlementaires étaient remplacés par des dictatures, l'UIP a vu décliner ses capacités de promotion de

l'entente internationale. Quand le monde a, une fois encore, basculé dans la guerre, l'Organisation a dû affronter une nouvelle crise.

L'appréhension de la notion de paix a changé après la Seconde Guerre mondiale. Il s'agissait désormais de limiter les risques de confrontation totale entre les superpuissances. L'UIP a montré le chemin de la détente en réunissant des délégations de l'Est et de l'Ouest. Elle a ainsi prouvé que le dialogue était possible, tout en prônant le désarmement et la coexistence pacifique.

Aujourd'hui, l'UIP a une conception plus large de la paix. Ses activités sont désormais centrées sur le lien qu'entretient la démocratie avec la prévention et la résolution des conflits. Si les objectifs et les activités de l'UIP ont évolué au fil des années, ils restent axés sur la vision d'un monde exempt de conflits armés que défendaient déjà ses fondateurs.

Prévention et résolution des conflits sont inextricablement liés à la démocratie. L'UIP poursuit son engagement en faveur de la résolution du conflit au Moyen-Orient. © Reuters / G. Hershorn, 1993

Gouvernance mondiale démocratique

Comblent le déficit démocratique des relations internationales

L'établissement d'un parlement mondial était à l'ordre du jour de l'UIP dès 1906. Vers la fin de la Première Guerre mondiale, l'idée d'un contrôle parlementaire des affaires de gouvernance mondiale gagnait du terrain. La Société des Nations a néanmoins été établie sur un modèle intergouvernemental qui ne laissait aucune place aux parlements.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'UIP a observé avec intérêt l'émergence de la nouvelle Organisation des Nations Unies. En 1947, les relations avec cette nouvelle organisation ont été officialisées par l'attribution à l'UIP d'un statut consultatif auprès de son Conseil économique et social. Une relation directe et durable s'est établie avec le Secrétaire général et les hauts fonctionnaires de l'ONU. L'UIP a mis sur pied un large programme d'activités en collaboration avec l'ONU et ses institutions, programmes et fonds spécialisés.

En 2000, l'UIP a organisé la première Conférence des Présidents de parlement au Siège de l'ONU, à la veille du Sommet du Millénaire. Dans leur Déclaration, les Présidents de la quasi-totalité des parlements du monde proposaient

un programme ambitieux visant à introduire une dimension parlementaire dans le travail de l'ONU. Par la Déclaration du Millénaire, adoptée ensuite, les Chefs d'Etats et de gouvernement confirmaient leur désir d'un renforcement de la coopération entre l'ONU et les parlements dans tous les domaines de travail de l'ONU, par l'intermédiaire de l'UIP.

Deux ans plus tard, l'Assemblée générale des Nations Unies accordait à l'UIP le statut d'observateur permanent et en 2005 l'associait étroitement à ses nouveaux organes chargés du maintien de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme. Cette tendance s'est par la suite étendue à d'autres domaines de travail.

Aujourd'hui, l'UIP constitue un lien entre parlements nationaux, Etats et organisations internationales. Elle joue ainsi un rôle novateur d'importance croissante dans la démocratisation de la gouvernance mondiale.

[L'UIP établit un lien vital entre les parlements, les Etats et les organisations internationales en matière de gouvernance mondiale. © UIP, 2012](#)

BACK TO BASICS: CONNECTING POLITICS AND TRADE

PARLIAMENTARY CONFERENCE ON THE WTO
ANNUAL SESSION

GENEVA

15-17 OCTOBER 2012



AZERBAIJAN

ARMENIA

E-AHRAIN

ANGOLA

BANGLADESH

BA

BOLIVIA

INTERNATIONAL

BEIJING

Union interparlementaire

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève - Suisse
Tél. : +41 22 919 41 50
Fax : +41 22 919 41 60
postbox@ipu.org
www.ipu.org

Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès des Nations Unies

336 East 45th Street, Tenth Floor
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique
Tél. : +1 212 557 58 80
Fax : +1 212 557 39 54
ny-office@ipu.org

Copyright © Union interparlementaire (UIP), 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou par quelque moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire.

Le présent ouvrage est diffusé à condition qu'il ne soit ni prêté ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur, sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Les demandes de reproduction ou de traduction en tout ou partie du texte de la présente publication seront accueillies favorablement. Elles doivent être adressées à l'Union interparlementaire. Les Parlements membres et leurs institutions parlementaires peuvent reproduire ou traduire en tout ou partie le texte de la présente publication sans autorisation, mais sont priés d'en informer l'Union interparlementaire.

ISBN 078-92-9142-607-2 (UIP)

Travaux de recherche: Martin Albers
Version originale anglaise
Mise en page: Gaultier Collette, Genève

Couverture: William Randal Cremer
et Frédéric Passy, fondateurs de l'UIP,
tous deux lauréats du Prix Nobel de la paix.
© Domaine public

Notre mission

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Elle œuvre à préserver la paix et elle impulse le changement démocratique par le dialogue politique et une action concrète.



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.